

Assurance Habitation, un contrat distribué par la CAISSE D'EPARGNE

MONSIEUR CHAU TIANHUA - FRANCK  
100 ALLEE DE LA VIGNE  
13270 FOS SUR MER

### **ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVEE**

BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances, certifie que :

- MONSIEUR CHAU TIANHUA - FRANCK

Est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'assurance habitation qui possède les caractéristiques suivantes :

- N° de contrat : 015354344
- Date de 1er effet de contrat : 09/07/2023
- Date d'échéance anniversaire : 01/07

Les assurés :

TIANHUA - FRANCK CHAU, né(e) le 30/08/1994	EMMA GREGOIRE, né(e) le 01/10/1995
LENY CHAU, né(e) le 18/10/2020	THYLAN CHAU, né(e) le 06/12/2022

Ce contrat garantit leur responsabilité civile vie privée ainsi que celle de toute personne vivant à titre permanent et gratuit au domicile précisé aux conditions particulières.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Elle est valable à compter du 01/07/2024 et jusqu'à la prochaine échéance anniversaire.

Fait à Paris

Le 30/05/2024

Par délégation de BPCE Assurances IARD





Assurance Habitation, un contrat distribué par la CAISSE D'EPARGNE

MONSIEUR CHAU TIANHUA - FRANCK  
100 ALLEE DE LA VIGNE  
13270 FOS SUR MER

### **ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE**

BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances, certifie que :

- MONSIEUR CHAU TIANHUA - FRANCK

est titulaire auprès de notre compagnie d'un contrat d'assurance habitation pour un bien situé à l'adresse suivante :

- 100 ALLEE DE LA VIGNE, 13270 FOS SUR MER

Les caractéristiques du contrat sont les suivantes :

- N° de contrat : 015354344
- Date de 1er effet de contrat : 09/07/2023
- Date d'échéance anniversaire : 01/07

Le montant de prime TTC réglé au titre de la responsabilité civile pour l'année 2023 est de 23,00 €.

Cette attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit et n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.

Fait à Paris

Le 30/05/2024

Par délégation de BPCE Assurances IARD



